

PROOF

PHYSICAL RISK OBSERVER ON FINANCE

Observatoire des risques physiques
du dérèglement climatique
pour la Finance

Septembre 2024

Rapport sur l'assurance dommages en France en 2023

ANNEXE IV : RSSF : Analyse 2017 - 2023

1. Contexte

L'impact du changement climatique sur la sinistralité est déjà observable avec une moyenne de +1Md€ en moyenne par an sur 2011-21 vs. 1990-2009 (hors Lothar et Martin)¹. L'augmentation de la charge sinistre touche principalement les branches dommages à date, en particulier les branches dommages « Auto » et « Immobilier ». ([Voir l'Annexe III RSSF : Méthodologie](#))

La présente note vise à analyser sur la longue durée la dérive de sinistralité et l'impact sur les ratios clés de l'assurance et de réassurance sur ces deux branches spécifiques, pour le marché français.

2. Méthodologie

La présente analyse est basée sur les rapports sur la solvabilité et la situation financière (RSSF) des principaux acteurs de l'assurance IARD en France.

Les résultats sont extraits des tableaux « S.05.01.02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (Vie et Non Vie) » au sein des annexes QRT en consolidant les données des colonnes C0050-Autre assurance des véhicules à moteur et C0070-Assurance incendie et autres dommages aux biens.

Au sein de ces colonnes, les données suivantes sont recueillies sont un peu plus détaillées (réassurance acceptée) que dans le rapport central de l'Observatoire :

- Primes acquises – Direct : primes collectées par l'assureur en direct (hors réassurance)
- Primes acquises - Part des réassureurs : primes cédées aux réassureurs dans le cadre des contrats de couverture en réassurance (proportionnelle ou non proportionnelle)
- Primes acquises nettes : primes collectées nettes des activités de réassurance (cession et acceptation)
- Charge de sinistres - Direct : montant de prestations pour sinistres versé par l'assureur hors réassurance
- Charge de sinistres – Part des réassureurs : montant versé par les réassureurs à l'assureur dans le cadre d'un contrat de cession de risque par l'assureur (proportionnel et non proportionnel)
- Charge de sinistres nette : montant versé par l'assureur pour sinistre net des activités de réassurance (session et acceptation)
- Dépenses engagées : charges administratives, frais de gestion des investissements, frais de gestion de sinistres, frais d'acquisition, frais généraux

Ces données ne sont donc pas différenciées en fonction de la typologie de client couvert (e.g., particulier, professionnel, entreprise).

¹ France Assureurs - « Face aux crises, les assureurs agissent pour une société plus résiliente » - Mars 2023

Trois ratios assurantiels et deux indicateurs sont utilisés dans le cadre de cette étude :

- S/P assureur net = Charges de sinistres nettes / Primes acquises nettes | Indicateur de rentabilité technique des assurances sur ces branches
- Ratio combiné assureur = (Charges de sinistres nettes + Dépenses engagées) / Primes acquises nettes | Indicateur de rentabilité globale des assureurs sur ces branches (si > 100%, l'assureur n'est pas rentable sur cette activité)
- S/P réassurance = Charge de sinistres part des réassureurs / Primes acquises part des réassureurs | Rentabilité technique des réassureurs sur le marché dommage français
- Part des primes cédées aux réassureurs : Primes acquises part des réassureurs / Primes acquises direct
- Part des sinistres réassurés : Charges de sinistres part des réassureurs / Charges de sinistres direct

Les RSSF ont été collectés pour les années d'exercice 2017 à 2023 pour les acteurs assurantiels suivants (et leurs catégories respectives) qui représentent >80% du marché du IARD en France :

- ABEILLE | Mutualiste (intégré au groupe Aema, structure mutualiste)
- ALLIANZ | Assureur privé international
- AXA | Assureur privé international
- BPCE | Bancassureur
- COVEA | Mutualiste
- CREDIT AGRICOLE ASSURANCES | Bancassureur
- CREDIT MUTUEL | Bancassureur (CM-CIC)
- GENERALI IARD | Assureur privé international
- GROUPAMA | Mutualiste
- MACIF | Mutualiste (groupe Aema)
- MAIF | Mutualiste
- MATMUT | Mutualiste
- SMABTP | Mutualiste

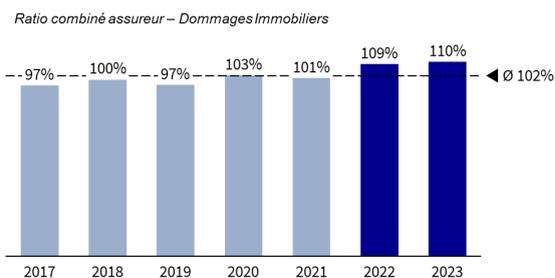
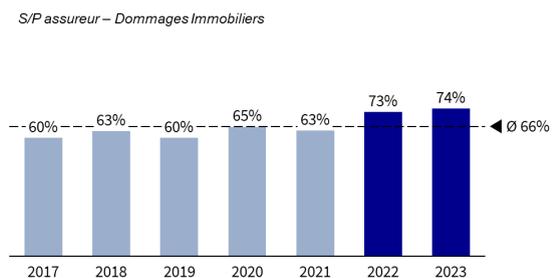
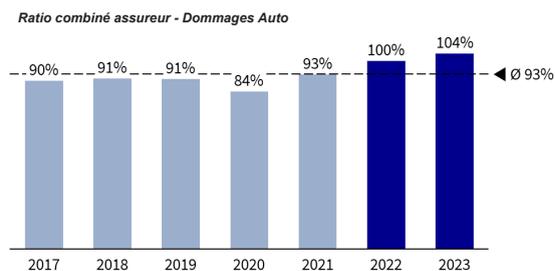
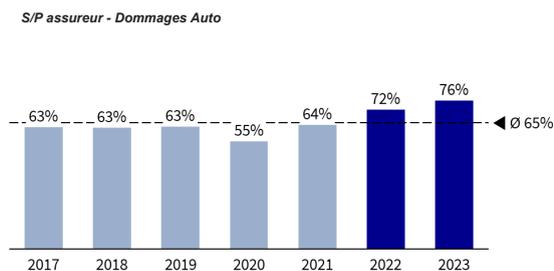
N.B. Les différences sont minimales avec le panel retenu dans l'analyse présentée dans le texte principal de l'Observatoire.

3. Analyse

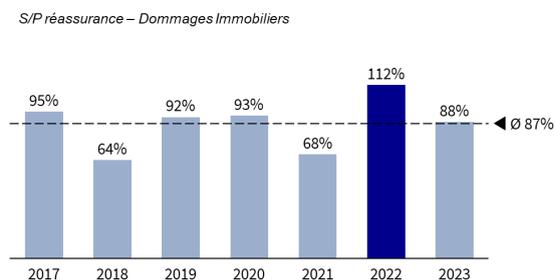
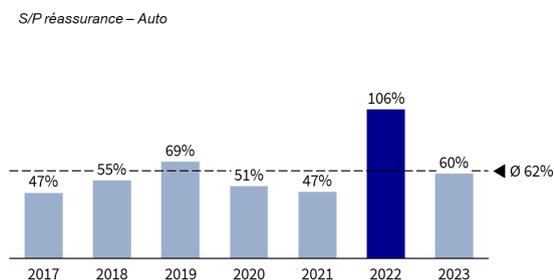
En observant les séries des indicateurs propres à l'assureur (S/P assureur (net) et ratio combiné assureur (net)), les années 2022 et 2023 apparaissent comme des années avec une très forte dégradation de la sinistralité, toutes les deux au-dessus de la moyenne 2017-2023.

En 2022, les épisodes de grêle impactent nettement la rentabilité du marché en auto et en dommages immobiliers (aussi impacté par la sécheresse et de nombreux sinistres liés aux retraits-gonflements argiles).

En 2023, le ratio en auto revient à des valeurs plus proches des standards tandis que le résultat est encore pire qu'en 2022 pour le dommage immobilier, en particulier à cause des sinistres tempêtes et inondations.



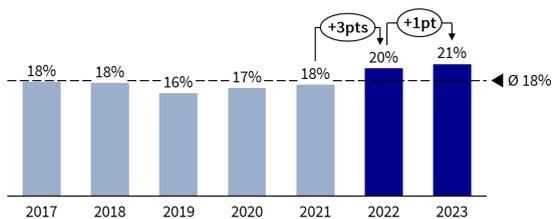
Les ratios de réassurance illustrent aussi la perte de l'année 2022 pour les réassureurs sur le marché français :



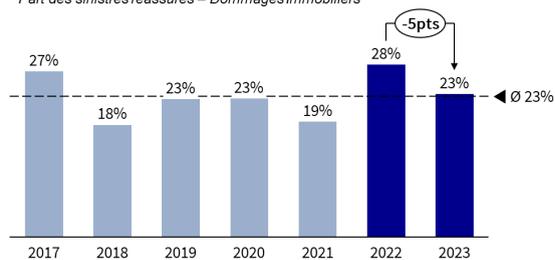
En auto, les pertes extrêmes dues aux incidents de grêle ont causé une augmentation de plus de 50pts du S/P réassurance et de près de 30pts en dommages immobiliers. Les valeurs sur l'année 2023 sont cependant plus proches des standards malgré une année avec de nombreux sinistres impactant la rentabilité en dommages immobiliers.

Cet écart entre le résultat « assureur » et « réassurance » s'explique par une très forte augmentation des prix de la part des réassureurs. Cette augmentation se remarque dès 2022, avec une discontinuité dans la part des primes cédées aux réassureurs. Il est intéressant d'observer que si le niveau de primes cédées reste le même en 2023, la part de sinistres prise en charge par les réassureurs a fortement baissé : les conditions des contrats de réassurance se sont durcies avec une augmentation des prix et une intervention de la réassurance plus restreinte :

Part de primes cédées aux réassureurs – Dommages Immobiliers



Part des sinistres réassurés – Dommages Immobiliers



Comme évoqué dans l'Observatoire, cette augmentation de la sinistralité liée au changement climatique et le retrait des réassureurs ne touche pas de façon équivalente l'ensemble des acteurs, avec des effets majeurs sur les mutualistes et les bancassureurs alors que les assureurs privés internationaux, réassurés au sein de leur Groupe (mutualisation du risque entre les entités pour placer un risque plus diversifié sur le marché de la réassurance), semblent moins impactés.

ANNEXE IV : RSSF : Analyse 2017 - 2023

relatif à la publication

[PROOF - Rapport sur l'assurance dommages en France en 2023 – Septembre 2024](#)

L'auteur

Michel LEPETIT, Vice-Président de THE SHIFT PROJECT

Contributeurs

Alexandre APFEL, Shifter, membre du groupe Assurances et CatNat

Damien BOURGEOIS, Shifter, Coordinateur du groupe Assurances et CatNat

Graphisme

Christophe THOLLET, alias Papa Vigere, Shifter

Communication & Presse : michel.lepetit@theshiftproject.org



The Shifters est une association créée en 2014 pour diffuser des idées et solutions visant à réduire les émissions carbone de nos sociétés et notre dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon). L'association partage la vision du think tank **The Shift Project** sur la réalité du changement